

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 09 SEPTEMBRE 2021

Le 09 septembre 2021 à 20 heures 10 minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Daniel Vereecke, Maire.

Étaient présents :

M. Vereecke, Maire, M. Hautot, Mme Marin, M. Krauzé, Mme Barbier, M. Agnès, Mme Ribeiro-Rego, adjoints au Maire, M. Falampin (arrivé à 20h25), Mme Kapusta, M. Le Guienne, Mme Chabrier, M. Potiron, M. Chatin, M. Bosc, Mme Cedolin, Mme Labarre (arrivée à 20h20), M. Rémond, M. Doré, conseillers municipaux.

Étaient absents et représentés :

M. Marc Lefevre (pouvoir Mme Ribeiro-Rego)
M. Boulin (pouvoir à M. Krauzé)
Mme Duperche (pouvoir à M. Vereecke)
Mme Fernandes (pouvoir à M. Hautot)
Mme Ziegler (pouvoir à M. Rémond).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures 10 minutes.

Madame Dalila Chabrier est élue secrétaire de séance.

- Le conseil municipal approuve à la **majorité des voix (21 voix pour dont 5 pouvoirs)**, le procès-verbal de la séance du **24 juin 2021** après les modifications suivantes :
 - Monsieur Bosc signale que la future zone est bien la 2 AUi et non pas 1 AUi.
 - Madame Marin signale des erreurs au niveau du point 3 concernant le nombre d'élèves de l'école Camille Claudel il faut noter 258 et non 269, le total versé à la coopérative est exact.
 - Pour le point 4 - Accueil périscolaire, extrascolaire et de la restauration - sur la fréquentation de l'accueil périscolaire et extrascolaire, il faut noter pour le temps du midi 16 et non 26 et le mercredi 60 et non 61.
 - Au point 6 Aménagement bassin Eaux pluviales, sur le lot 2, six offres ont été remises et non 5.

Arrivée de Madame Labarre à 20h20.

- Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire depuis le 24 juin 2021 en vertu de la délégation reçue pour la signature des marchés publics.

FINANCES COMMUNALES

1) Subventions attribution aux associations.

L'attribution des subventions à certaines associations a été votée par le conseil municipal le 25 mai 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 voix dont 5 pouvoirs) :

- **DÉCIDE d'accorder** les subventions suivantes :

Comité de Jumelage de l'Eventail (300 € déjà versés)	1 300 €
--	---------

ENVOL	200 €
-------	-------

TRAVAUX

Arrivée de Monsieur Falampin à 20h25.

2) Gestion des hydrants - Convention d'entretien - Autorisation de signature.

La commune de Sainte-Geneviève a confié à la Société SEAO la gestion des poteaux incendie qui sont au nombre de 43 sur le territoire communal.

La convention étant arrivée à échéance, il convient de prévoir son renouvellement pour l'année 2021 pour une durée de 5 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 voix dont 5 pouvoirs) :

- **APPROUVE** le projet de convention de gestion des hydrants pour un montant de **3 513.10 €** par an, laissant à la charge de la Commune que les travaux de grosses réparations (remplacement complet ou d'une partie importante du poteau).

AFFAIRES GÉNÉRALES

3) Désignation d'un représentant au collège - Conseil d'administration.

Madame Christelle Vermeil, démissionnaire du conseil municipal, représentait la commune comme titulaire au conseil d'administration du Collège Léonard de Vinci.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 voix pour dont 5 pouvoirs) :

- **DÉSIGNE** Mme Corinne Kapusta, comme **titulaire**, représentant la commune au Collège Léonard de Vinci.

Mme Nathalie Cedolin reste **suppléante**.

4) Contes d'automne 2021 - Convention de partenariat avec la Médiathèque Départementale de l'Oise (MDO).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 voix dont 5 pouvoirs) :

- **ACCEPTE** que la commune de Sainte-Geneviève participe au festival « Contes d'automne 2021 » en organisant une manifestation le **dimanche 28 novembre 2021** dans la salle polyvalente moyennant une participation financière d'un montant maximum de **350 €**.

5) Partenariat avec le Théâtre du Beauvaisis - Convention.

Dans l'objectif de favoriser l'accès aux spectacles vivants pour les habitants de Sainte Geneviève, il est proposé de s'engager dans un partenariat avec le Théâtre du Beauvaisis pour une durée d'une année lors de la saison théâtrale 2021/2022.

Ce partenariat qui avait déjà été engagé pour la saison 2020/2021 n'avait pas pu se concrétiser en raison de l'épidémie de COVID-19.

Quatre spectacles sont retenus :

- « Allegria » le 25 septembre 2021 à 18h00 (10 places)
- « Point de non retour » le 9 décembre 2021 à 19h30 (10 places)
- « Belle et bois » le 8 janvier 2022 à 17h30 (10 places)
- « L'absolu » le 3 avril 2022 à 16h00 (10 places)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 voix dont 5 pouvoirs) :

- **APPROUVE** la signature de la convention de partenariat avec le Théâtre du Beauvaisis règlement intérieur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et l'ensemble des documents afférents.

Les habitants intéressés à l'un de ses quatre spectacles, sont invités à se faire connaître auprès de la bibliothèque municipale.

6) Convention de portage financier avec l'Etablissement Public Foncier Local (EPFLO).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 voix dont 5 pouvoirs) :

- **SOLLICITE** l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise pour qu'il assure le portage foncier des biens concernés par l'opération soit, les parcelles : section AH n°54, 56, 57, 58, 73, 219, et 226 correspondant à une surface totale de **8 066 m²**.
- **DIT** que l'enveloppe d'acquisition est de **347 000 €** et que l'enveloppe globale pour l'opération est fixée à **355 000 €**.
- **DIT** que le portage foncier de l'EPFLO est fixé à 5 ans à l'issue desquels la commune s'engage à racheter les biens.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de portage proposée par l'EPFLO et l'ensemble des documents afférents.

7) Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) - Rapport d'activités 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 voix dont 5 pouvoirs) :

- **PREND** acte du rapport annuel d'activités de l'exercice 2020 du Syndicat d'Energie du Département de l'Oise (SE60).

8) Acceptation d'un don.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 voix dont 5 pouvoirs) :

- **DÉCIDE** d'accepter le don de 50 € d'un couple marié à la Mairie de Sainte-Geneviève.

PERSONNEL

9) Création d'emploi d'attaché territorial.

Le Directeur Général des Services nommé sur un nouveau poste, a quitté la commune fin août 2021. Il était titulaire du grade d'Attaché territorial principal.

Compte-tenu de la nécessité de le remplacer, et des postes existants sur le tableau des effectifs, il convient de créer un poste d'Attaché territorial.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 voix dont 5 pouvoirs) :

- **ACCEPTE de compléter** en ce sens, le tableau des effectifs de la commune de Sainte-Geneviève :
 - **Filière : Administrative**
 - Cadre d'emploi : Attaché Territorial
 - Grade : Attaché Territorial
 - Ancien effectif : 1
 - Nouvel effectif : 2
 - Temps d'emploi : Complet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **21h55**.

Fait à Sainte-Geneviève, le 10 septembre 2021.

La Secrétaire,



Dalila CHABRIER

Le Maire,



Daniel VEREECKE